

Commune de FAVERNEY
PROCÈS-VERBAL
 de la réunion du Conseil Municipal
 Séance 29 décembre 2025 à 19H15

Nombre de conseillers	
<i>En exercice</i>	14
<i>Présents</i>	9
<i>Votants</i>	9
<i>Excusés</i>	3
<i>Absents</i>	2

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. François LAURENT.

Présents : Gérard BURNEY, Jérôme CHOLLEY, Michel DROCHE, Thierry DUBOIS, Philippe GERDIL, François GUEDIN, François LAURENT, Denise PERRINGERARD, Jean-Charles REDOUTEY

Date de convocation	
	22/12/2025

Excusés : Arnaud GENY, Clotilde MULOT, Christelle RIGOLOT

Date d'affichage	
	30/12/2025

Absents : Pauline GRISEZ, Lydie PEREUR

Secrétaire : Denise PERRINGERARD

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Informations
- Délégations du Maire
- Bilan de l'année 2025 : travaux, finances...
- Renouvellement des conventions de partenariat avec la médiathèque départementale
- Remboursement d'une caution à un locataire
- Questions diverses

M. le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Décision modificative budgétaire n°1 – budget lotissement

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 novembre 2025.

INFORMATIONS

- *M. le Maire informe les membres du conseil municipal :*
 - de la naissance de Aaron MAUSSIRE le 17/12/2025. Félicitations aux parents.



- du décès de Mme GÜRBÜZ Penbe le 29/12/2025. Sincères condoléances à la famille.

● M. le Maire annonce les différentes manifestations qui se dérouleront prochainement à Favorney :

- ouverture de la MAM enchantée : le 5 janvier
 - vendredi 9 janvier : vœux du Maire à 19h00 au cinéma l'étoile puis vin d'honneur à la salle des fêtes.

- samedi 10 janvier 2026 : séances de cinéma avec écran mobile 17h30 et 20h30

- lundi 12 janvier 2026 à 18h00 à la salle de l'étoile de Favorney, a lieu une réunion publique animée par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Lanterne. Suite aux inondations de juin 2024, les communes de Breurey-les-Favorney, Cubry-les-Favorney, Favorney et Menoux, sous maîtrise d'ouvrage du syndicat, ont initié une étude ayant pour objectif de diagnostiquer les dysfonctionnements locaux et proposer des actions adaptées.

- samedi 31 janvier : repas du foot organisé par l'association du football club LA LANTERNE à la salle des fêtes

- lundi 2 février 2026 à 18h00 à la salle des fêtes : balades thermographiques

Le Pays Vesoul - Val de Saône et l'ADERA ont lancé **une campagne de thermographie infrarouge qui vise à sensibiliser le grand public à la rénovation énergétique. La commune de FAVERNEY a été sélectionnée pour participer à cette opération.**

La thermographie infrarouge consiste à photographier, à l'aide d'une caméra thermique, les façades d'une maison pour mettre en évidence la performance de son isolation.

L'opération se déroulera en trois étapes :

1) Suite à l'inscription préalable, 9 immeubles seront thermographiés sur la commune

2) Avant la réunion d'information, prise des clichés de chaque maison par un animateur de l'ADERA, en extérieur et uniquement depuis la rue, par temps froid et sec durant l'hiver à venir ;

3) La réunion d'information et de restitution auprès des habitants : celle-ci sera ouverte à tous les habitants de la commune et celles alentours. Si les conditions météorologiques le permettent, une balade thermographique à proximité de la salle de restitution sera également réalisée pour expliquer le fonctionnement de la thermographie et ses spécificités.

Lors du retour en salle, l'animateur de l'ADERA renseignera les participants sur la rénovation énergétique, les travaux d'isolation et de chauffage, les aides publiques existantes, le choix des artisans, etc.

Les propriétaires inscrits des maisons thermographiées se verront remettre leurs clichés et seront aidés à interpréter les images de leurs maisons.

- samedi 14 février : repas des pompiers à la salle des fêtes de Favorney.

● M. le Maire annonce à l'assemblée que la population de Favorney de référence au 1^{er} janvier 2023 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 est de 980 habitants pour la population municipale, de 16 pour la population comptée à part soit une population totale 996.

● M. le Maire informe le conseil que la société Hydroscon, mandatée par la commune pour gérer la station de traitement rencontre souvent des difficultés avec les pompes de relevage des eaux usées qui sont bloquées par des amas de lingettes ! Il est nécessaire que la population prenne conscience de l'importance que seuls les déchets organiques du corps humain et le papier toilette peuvent être jetés dans les toilettes car ils sont biodégradables et faciles à traiter.



● M. le Maire fait part à l'assemblée du montant annuel de la participation du Département quant à l'utilisation du gymnase et des équipements sportifs par les élèves du collège qui se porte à 4710 € pour l'année 2026.

Le conseil municipal estime dérisoire le montant de cette participation compte-tenu des frais engagés annuellement par la commune : chauffage et éclairage du gymnase, consommation d'eau, entretien des différentes installations sportives : tonte, maintenance et sécurité. Le gymnase est un très gros consommateur d'énergie et il n'est pas normal que la commune et le syndicat du collège supporte la majeure partie des frais de fonctionnement. Il est proposé de se rapprocher de la Direction du Développement, de l'Aménagement et de la Coopération Territoriale, Service Education Jeunesse et Sport.

● M. le Maire fait état d'une conférence animée par Sioux BERGER « Le Prix du vent des éoliennes, des bêtes et des hommes » organisée le 20 janvier 2026 à 20h à Saône expo PORT-SUR-SAONE. Manifestation organisée par la fédération départementale de l'environnement de Haute-Saône et la fédération pour une Haute-Saône sans éoliennes.

● M. le Maire fait état d'une participation à la balade sensible organisée le samedi 29 novembre par Mme Noémie LAURENT du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) dans le cadre du forum santé environnement organisé à Port-sur-Saône avec la participation du Pays Vesoul Val-de-Saone. Cette balade permettait de découvrir l'environnement de Favorney, son architecture, les points sensibles pour la mobilité...

● M. le Maire fait état d'une rencontre sollicitée auprès du Colonel DELALONDE, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Saône et de la cheffe d'escadron Marjorie BEQUEREL, commandant la compagnie de Vesoul, en présence de Philippe GERDIL, Adjoint au Maire. Le devenir de la brigade de Favorney a été envisagé, un chef de brigade va être nommé. Cette brigade ne semblant pas être menacée d'ici 2027, une réorganisation territoriale pourrait intervenir ; le rattachement actuel à Jussey et Vitrey n'étant pas pertinent eu égard aux bassins de vie. Les populations de Favorney et des villages environnants sont très attentifs au devenir de cette brigade.

● M. le Maire fait part du dernier bulletin communautaire n°17 de décembre 2025 qui sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants.

DELEGATIONS ET DECISIONS DU MAIRE

Du 12 novembre au 29 décembre 2025, M. François LAURENT, Maire, a pris la décision suivante par délégation du Conseil Municipal :

- Virement de crédits au titre de la fongibilité des crédits

Vu la délibération du conseil municipal n° 2025-13 en date du 31 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 et la fongibilité des crédits qui autorise le maire à opérer des virements de crédits, Considérant qu'il y a lieu d'effectuer un transfert de chapitre à chapitre, afin de compenser l'augmentation des attributions relatives à la voirie communautaire (délibération 2025-23 en date du 31 mars 2025),

M. le Maire a pris la décision de transférer les crédits suivant :



Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6288 : Autres services extérieurs	5 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 000.00 €	
D 739211 : Attribution de compensation		5 000.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		5 000.00 €

- Ne pas exercer son droit de préemption sur :

↳ La vente de l'immeuble cadastré AB 677 d'une superficie de 353 m2.

BILAN DE L'ANNEE 2025

M. le Maire fait le point sur les travaux réalisés en 2025 et évoque les restes à réaliser à reporter sur 2026.

Le cout de l'aménagement de la place du Général de Gaulle, des berges de la Lanterne et de la Place du Monument aux Morts s'est élevé à un montant de 1 266 585 € HT. Le montant des subventions est de 969 709 € (76.56 %) dont 460 000 € de la Région, 374 981 € de l'Etat, 122 359 € du Fonds Vert, 7 282 € du SIED70 et 5 087 € du Département de la Haute-Saône. Soit un reste à charge de 296 876 € (23.44 %) pour la commune, financée au moyen d'un prêt de 250 000 € sur 15 ans et un autofinancement de 46 876 €.

DELIBERATIONS

2025-69 : Renouvellement des conventions générales de partenariat avec la médiathèque départementale de Haute-Saône

Les échanges entre la bibliothèque et la médiathèque départementale sont encadrés contractuellement par une convention générale de partenariat d'une durée de 3 ans.

Cette convention détaille les engagements, droits et devoirs légaux des parties signataires. Elle arrive à échéance le 31 décembre 2025 et doit faire l'objet d'un renouvellement.

Dans le but principal d'améliorer les services offerts aux citoyens, de nouvelles conventions pour la période 2026-2028 ont été votées par l'Assemblée départementale.

Monsieur le Maire propose, en concertation avec l'équipe de la bibliothèque, de renouveler les conventions suivantes :

- convention générale de partenariat
- convention d'aide au développement d'un service musique
- convention de mise à disposition de ressources numériques et multimédia

Après en avoir délibéré, le conseil autorise, à l'unanimité, le Maire à signer lesdites conventions.



2025-70 : Caution logement 2 ancienne gendarmerie

M. le Maire propose que le dépôt de garantie d'un montant de 253 €, versé par le locataire du logement n° 2 lors de son entrée dans les lieux le 15 février 2020, soit conservé par la commune. En effet, l'état du logement constaté lors de l'état des lieux de sortie a révélé une absence d'entretien manifeste, des dégradations ainsi qu'un encombrement important des locaux, rendant nécessaire des opérations de nettoyage approfondies et d'évacuation de déchets.

L'exposé de M. le Maire entendu, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de conserver le dépôt de garantie d'un montant de 253 € et de ne pas procéder à sa restitution au locataire.

2025-71 : Décision modificative n°1 – budget lotissement en Maze

Afin de passer les opérations de constatation du stock final du lotissement de l'année 2025, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de voter la décision modificative budgétaire n°1 du budget « lotissement en Maze » suivante :

RI 21/021	Virement de la section de fonctionnement	26 000 €
DF 023/023	Virement à la section d'investissement	26 000 €
DI 3555/040	Terrains aménagés	26 000 €
RF 71355/042	Variation des stocks de terrains	26 000 €

QUESTIONS DIVERSES

- Il est signalé que le chemin de la Charrière et une partie du chemin de Lambessaucy ont été dégradés. Il reste à finaliser le revêtement du retournement prévu pour les camions poubelles sur une partie de la propriété Jacquemin, sentier des Vignes.

Le Maire,
François LAURENT.

